

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SEANCE DU 09 AVRIL 2024

Date de convocation :  
29.03.2024

Nombre de Membres :  
En Exercice : 13  
Présents : 11  
Pouvoirs : 1  
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :  
Voix « pour » : 11  
Voix « contre » : 0  
Absentions : 0

Date d'affichage :  
29.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

**Etaient présents :** Mme VAN DE WALLE, M. BAUGE, Mme CAPPENDÏK, Mme GROS, M KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme MOREAU, Mme PIGEAT, M. RAIMBAULT et Mme TURE.

**Avait donné pouvoir :** M. MOURBRUN représentée par Mme VAN DE WALLE.

**Était absent ou excusé :** M DEBROYE.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Mme MOREAU a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2024/011 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS**

#### 7.1 Finances Locales

Monsieur SALAK Jean-Louis, président en exercice, sort de la salle et ne prend pas part au débat après élection de Madame VAN DE WALLE Annie qui préside le Conseil pour cette délibération.

Après en avoir débattu, les membres du Conseil d'Administration approuvent, à l'unanimité, le compte administratif 2023, section d'investissement et section de fonctionnement, du CCAS comme suit :

Investissement 2023	
Dépenses	6 941,35 €
Recettes	16 950,40 €
Résultat de l'exercice - excédent-	10 009,05 €
Excédent antérieur reporté	43 805,04 €
Résultat cumulé	53 814,09 €

Fonctionnement 2023	
Dépenses	418 888,09 €
Recettes	411 204,99 €
Résultat de l'exercice - déficit-	-7 683,10 €
Excédent antérieur reporté	5 419,79 €
Résultat cumulé	-2 263,31 €

La Présidente de séance,



  
Annie VAN DE WALLE

La Secrétaire de séance,



  
Sylvie MOREAU

Publié sur le site internet de la commune

le : 17.04.2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>